



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM04-051119-
Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de dépôt en préfecture : 07/11/2019

EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DU CINQ NOVEMBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

**Affaire 04-051119 : Budget annexe des Pompes Funèbres /
Vote du Budget Supplémentaire 2019**

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 31 OCTOBRE 2019 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 15

Absent (s) : 10

Procuration (s) : 4

Total des votes : 14

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

L'an deux mille dix-neuf le CINQ NOVEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal adjointe - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Jacques GUERIN conseiller municipal à Lucien BOYER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Affaire 04-051119

Budget annexe des Pompes Funèbres / Vote du Budget Supplémentaire 2019

Reception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM04-051119-
DE
Date de réception en préfecture : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019
au compte de gestion 2018

L'avis n° 2019-001 rendu le 24 mai 2019 par la Chambre Régionale des Comptes de La Réunion sur le projet de compte administratif 2018 présenté par le Maire était conforme à l'avis n° 107/14/2019 établi par le comptable public, a proposé au Préfet de La Réunion de régler le budget primitif 2019 pour le budget principal et les quatre budgets annexes de la commune de la Plaine-des-Palmistes.

Dans ce contexte particulier du règlement d'office de tous nos budgets primitifs, le présent projet de budget supplémentaire du budget annexe des Pompes Funèbres consiste essentiellement à parachever l'équilibre budgétaire de la section d'exploitation, notamment en vue de répartir le « suréquilibre à affecter » figurant dans le budget primitif 2019 tel qu'il a été arrêté par la Préfecture.

En effet, l'affectation de cette recette en suréquilibre est notamment nécessaire sur le budget 2019 afin d'assurer le bon fonctionnement du budget annexe des Pompes Funèbres qui doit faire face à des dépenses d'exploitation.

Ainsi, le BS 2019 se présente synthétiquement de la façon suivante :

En section d'exploitation :

En dépenses, les mouvements nouveaux inscrits au titre du BS s'établissent à 5 178,31 euros et correspondent au montant du « suréquilibre à affecter » affiché par le budget primitif 2019 réglé d'office par la Préfecture sur avis budgétaire de la CRC n° 2019-001. Ce suréquilibre est le résultat d'exploitation 2018 excédentaire reporté et constaté au compte administratif 2018.

Les propositions nouvelles comprennent uniquement un ajustement des charges de personnel (chap 12) pour un montant de 5 178,31 € (refacturation partielle d'agents communaux).

En section d'investissement, aucune inscription nouvelle n'est nécessaire.

Le tableau de synthèse ci-dessous détaille, par chapitres budgétaires, l'ensemble des inscriptions proposées.

Aliette ROLLAND conseillère municipale absente au moment du vote

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance **du 31 octobre 2019**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil municipal, par **14 voix POUR** ((Marc Luc BOYER, Maire - Laurence FÉLICIDALI 2^{ème} adjointe – Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe- Ghislaine DORO conseillère municipale – André GONTHIER conseiller municipal - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale) - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale)

- **VOTE** le projet de budget supplémentaire 2019 du budget annexe des Pompes Funèbres présenté ci-dessus au niveau du chapitre sans votre formel sur chacun des chapitres.

- **AUTORISE** le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents

Il est à noter **4 REFUS DE VOTE** (Jacques GUERIN conseiller municipal municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE ne sont pas décomptés dans le total des votes exprimés.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM04-051119-
- Ducien BOYER conseiller
Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Budget annexe des Pompes Funèbres

Commune de la Plaine des Palmistes

SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019
011	Charges à caractère général	500,00		500,00	70	Produits services et domaine	2 100,00		2 100,00
012	Dépenses de personnel	1 000,00	5 178,31	6 178,31	002	Résultat d'exploitation 2018 reporté	5 178,31		5 178,31
65	Autres charges de gestion	120,00		120,00					
67	Charges exceptionnelles	120,00		120,00					
023	Virement à la section d'investissement	360,00		360,00					
TOTAL		2 100,00	5 178,31	7 278,31	TOTAL		7 278,31		7 278,31

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019	Chapitre	Libellé	BP 2019	Propositions nouvelles	Total 2019
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	13	Subventions d'investissement	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	360,00		360,00	021	Virement de la section d'exploitation	360,00		360,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00					
TOTAL		360,00	0,00	360,00	TOTAL		360,00		360,00
TOTAL GENERAL		2 460,00	5 178,31	7 638,31	TOTAL GENERAL		7 638,31		7 638,31

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM04-051119-
DE
Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019

ARRETE ET SIGNATURES

D

D - ARRETE - SIGNATURES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM04-051119-
DE

Date de télétransmission : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019

Nombre de membres en réunion
Nombre de membres présents 15
Nombre de suffrages exprimés 14
VOTES : Pour 14
 Contre 0
 Abstentions .. 0

Date de convocation : 31/10/2019



Présenté par le Maire (1),
A la Plaine des Palmistes le 05/11/2019
Le Maire (1),
Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire
à la Plaine des Palmistes le 05/11/2019

Les membres du Conseil Municipal (2)

[Handwritten signatures in blue ink]

[Handwritten signature in blue ink]

[Handwritten initials in blue ink]

[Handwritten signature in red ink]

[Handwritten signatures in blue ink]

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le
A, le

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...
(2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..